

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 10 mai 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – adoption du procès-verbal;

3. Résolution – adoption des comptes à payer;

4. Résolution pour nommer monsieur Claude Gagné greffier adjoint et trésorier adjoint et pour abroger la résolution R20-02-10 et amender la résolution R20-04-04;

5.- Résolution pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que soit prolongée la durée de tout programme d'habitation au 31 décembre 2031, tel que prévu à la loi privée numéro 230 « *Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont* »;

6. Résolution pour solliciter la Société du Plan Nord afin que soit instauré un programme de rénovation résidentielle pour Fermont;

7.- Résolution pour autoriser l'utilisation temporaire d'un terrain;

8.- Résolution pour autoriser la signature du cautionnement à la Caisse Desjardins des travailleurs unis pour le Comité de spectacles de Fermont inc.;

9.- Résolution pour la nomination d'un maire suppléant;

10.- Résolution amendant la résolution R21-05-12 « Résolution pour accepter la liste des organismes reconnus pour l'année 2021 »;

11.- Résolution pour proclamer la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

12.- Résolution pour autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Fermont et la MRC de Caniapiscau relativement à la location des bureaux appartenant à la Ville de Fermont et pour abroger la résolution R17-09-05;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

- 13.- Résolution pour mandater la firme Marc Brouillette Avocat inc. pour représenter la Ville de Fermont dans le cadre de la médiation et l'arbitrage en vertu du devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – Mise aux normes des installations de production d'eau potable (résolution numéro S14-04-02);
- 14.- Résolution pour exercer la procédure de règlements de différends prévue au devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – Mise aux normes des installations de production d'eau potable (VF-49153-002);

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

- 15.- Divers;
- Résolution pour solliciter la Société du Plan Nord pour l'obtention d'une aide financière visant la mise à jour de l'étude d'avant-projet et estimés pour l'aménagement d'un parc industriel à Fermont et autoriser et mandater Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 16.- Résolution – fermeture de la séance.

R21-05-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R21-05-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 avril 2021 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-05-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 avril 2021, au montant de **1 143 234,24 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 05-21

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19, art. 481 a*).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 1 358 548,71 \$

Paiements internet : 3422 à 3427; 3429 à 3448 396 711,58 \$

**Paiements par chèque : 25019 à 25043; 25046 à 25165;
25167 à 25234; 25236 à 25241 403 108,03 \$**

Paiements par Transphère : S10161 à S10166; S10239 à S10274 215 314,47 \$

Chèques de moins de 1 000 \$ 35 803,49 \$

Chèques de plus de 1 000 \$ 979 330,59 \$

1 015 134,08 \$

Dépôts de paies # 13 à 17 343 414,63 \$

GRAND TOTAL 1 358 548,71 \$

Sandra Gagnon, trésorière

R21-05-04

**RÉSOLUTION POUR NOMMER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ GREFFIER
ADJOINT ET TRÉSORIER ADJOINT ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION
R20-02-10 ET AMENDER LA RÉSOLUTION R20-04-04**

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Philippe Pichet, directeur général et greffier adjoint et trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Claude Gagné à titre de directeur général le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un greffier adjoint et trésorier adjoint;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE Monsieur Claude Gagné soit nommé greffier adjoint et trésorier adjoint;

QUE cette résolution abroge la résolution R20-02-10 et amende la résolution R20-04-04;

ADOPTÉE

R21-05-05

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION QUE SOIT PROLONGÉE LA DURÉE DE TOUT PROGRAMME D'HABITATION AU 31 DÉCEMBRE 2031, TEL QUE PRÉVU À LA LOI PRIVÉE NUMÉRO 230 « LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA VILLE DE FERMONT »

CONSIDÉRANT la loi privée numéro 230 « *Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont* »;

CONSIDÉRANT que ladite loi a été adoptée le 10 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que cette loi a pour objet d'accorder certains pouvoirs en matière de programme d'habitation visant à promouvoir la construction de logements pour atténuer les pénuries de logements et faciliter le développement économique pour la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que la période d'admissibilité de tout programme d'habitation prévue à ladite loi ne pouvait dépasser le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Fermont juge opportun de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, d'autoriser que soit prolongée la durée de tout programme d'habitation au 31 décembre 2031;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Fermont juge opportun de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, que soit autorisé un montant total d'aide financière sous forme de subvention ou de crédit de taxes, n'excédant pas 10 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont est confrontée à une pénurie de logements pour l'accueil des travailleuses, travailleurs et de leurs familles;

CONSIDÉRANT qu'une telle pénurie constitue un frein au développement de la Ville de Fermont et de la région de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, d'autoriser que soit prolongée la durée de tout programme d'habitation au 31 décembre 2031, tel que prévu à la loi privée numéro 230 « *Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont* »;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, d'autoriser un montant total d'aide financière sous forme de subvention ou de crédit de taxes, n'excédant pas 10 000 000 \$, tel que prévu à la loi privée numéro 230 « *Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont* »;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE SOLLICITER l'appui de monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, et de madame Lorraine Richard, députée de Duplessis;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin St-Laurent, maire, et madame Marie Philippe Couture, greffière, ou monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

ADOPTÉE

R21-05-06

**RÉSOLUTION POUR SOLLICITER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD AFIN QUE
SOIT INSTAURÉ UN PROGRAMME DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE
POUR FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a été fondée le 11 septembre 1974;

CONSIDÉRANT QUE le parc immobilier résidentiel de Fermont est constitué de 1 230 unités résidentielles dont 897 ont été construites dans les décennies 70 et 80;

CONSIDÉRANT QUE 546 unités résidentielles appartiennent à des particuliers et nécessitent des travaux de rénovation pour adapter celles-ci aux normes de construction modernes et à des standards d'isolation thermique et d'économie d'énergie conformes à la réalité nordique de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a intitulé son plan d'action nordique 2020-2023 « **Habiter notre nord** » et qu'il a invité les communautés nordiques à soumettre des projets de développement et d'aménagement durable permettant d'atteindre les objectifs gouvernementaux pour le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'IL y a de précédents programmes d'aide à la rénovation résidentielle en milieu nordique, notamment le « **Programme de rénovation résidentielle de Radisson** » sur le territoire de la Baie-James et plus récemment le « **Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik** », tous deux sous l'égide de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide à la rénovation résidentielle permet d'améliorer la qualité de vie des familles fermontoises, de promouvoir leur attachement à la communauté et la région et de favoriser l'attractivité pour l'accueil de nouvelles familles;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE SOLLICITER la Société du Plan Nord et ses organismes partenaires spécialisés dans l'habitation afin que soit instauré un programme de rénovation résidentielle pour Fermont et que les crédits budgétaires soient réservés conséquemment;

DE PROPOSER QUE les paramètres et normes d'un tel programme s'inspirent de l'annexe faisant partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin St-Laurent, maire, et madame Marie Philippe Couture, greffière, ou monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Élisabeth Blais et monsieur Patrick Beauchesne, respectivement présidente du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Plan Nord;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, madame Lorraine Richard, députée de Duplessis, et madame Marilène Gill, députée de Manicouagan;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au conseil de la MRC de Caniapiscau.

ADOPTÉE

R21-05-07

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'UTILISATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QU'une demande à l'effet d'utiliser un terrain appartenant à la Ville de Fermont pour y opérer un commerce de café mobile a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 18 du règlement 305 de la Ville de Fermont relatif au colporteur et au vendeur itinérant, une autorisation spéciale de la Ville est requise pour occuper un terrain lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme recommande l'utilisation du stationnement du chalet de service situé sur la rue des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la seule installation permise sur le terrain sera le café mobile temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme s'assurera du suivi et du respect des normes applicables concernant les eaux usées, l'élimination des déchets et autres modalités qui seront inscrites au permis, tel que la terminaison de l'autorisation dans le cas du non-respect des modalités inscrites au permis ou à toutes réglementations applicables;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise monsieur Claude Gagné à signer un contrat avec le promoteur;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER temporairement pour une période maximale de trois mois l'utilisation du stationnement du chalet de service situé sur la rue des Bâisseurs;

ADOPTÉE

R21-05-08

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU CAUTIONNEMENT À LA CAISSE DESJARDINS DES TRAVAILLEURS UNIS POUR LE COMITÉ DE SPECTACLES DE FERMONT INC.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de cautionnement du Comité de Spectacles de Fermont Inc. pour un prêt à terme commercial de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des alinéas 2.(c) et 3 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité peut se porter caution d'une corporation qui fournit l'activité physique et culturelle pour les résidents de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Fermont à signer, pour et au nom de la Ville de Fermont, le cautionnement de Desjardins - Centre financier aux entreprises, pour un montant de 30 000 \$;

ADOPTÉE

R21-05-09

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseiller Daniel BERGERON soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre (4) mois, tel que stipulé à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

R21-05-10

RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION R21-04-12 « RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS POUR L'ANNÉE 2021 »

CONSIDÉRANT la remise de la documentation conforme de Chambre de commerce Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'annexe à la résolution R21-04-12 soit modifiée afin d'ajouter Chambre de commerce Fermont à la liste des organismes reconnus pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-05-11

**RÉSOLUTION POUR PROCLAMER LA JOURNÉE INTERNATIONALE
CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la journée du 17 mai soit proclamée Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

R21-05-12

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE FERMONT ET LA MRC DE CANIAPISCAU
RELATIVEMENT À LA LOCATION DES BUREAUX APPARTENANT À LA
VILLE DE FERMONT ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R17-09-05**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Fermont et la MRC de Caniapiscau, relativement à la location des bureaux appartenant à la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la durée du bail est pour une période de dix (10) ans débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 31 décembre 2027;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Claude Gagné, directeur général, soit autorisé à signer ledit protocole d'entente entre la Ville de Fermont et la MRC de Caniapiscau, relativement à la location des bureaux;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-05-13

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME MARC BROUILLETTE AVOCAT INC. POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE FERMONT DANS LE CADRE DE LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE EN VERTU DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (RÉSOLUTION NUMÉRO S14-04-02)

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont entamera un processus de médiation et d'arbitrage concernant les différends avec AXOR Experts-conseils inc./ FNX-INNOV inc. en vertu du devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – mise aux normes des installations de production d'eau potable (résolution numéro S14-04-02), et ce, tel qu'approuvé par résolution du conseil municipal en date du 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT les enjeux juridiques associés à ce processus pour la Ville de Fermont et la nécessité d'être conseillée et représentée par procureurs dans ce contexte;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Marc Brouillette avocat inc. pour ce processus de médiation et d'arbitrage;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la firme Marc Brouillette inc. pour représenter la Ville de Fermont dans le processus de médiation et d'arbitrage en vertu du devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – mise aux normes des installations de production d'eau potable (résolution numéro S14-04-02) avec AXOR Experts-conseils inc./FNX-INNOV inc.

ADOPTÉE

R21-05-14

RÉSOLUTION POUR EXERCER LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENTS DE DIFFÉRENDS PRÉVUE AU DEVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (VF-49153-002)

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – mise aux normes des installations de production d'eau potable (VF-49153-002) (ci-après appelé « Devis »), la soumission a été adjugée à AXOR-Experts-conseils inc. le 28 avril 2014 par résolution du conseil municipal portant le numéro S14-04-02;

CONSIDÉRANT que la firme FNX-INNOV inc. est aux droits d'AXOR Experts-conseils inc. et assume les obligations au Devis;

CONSIDÉRANT le rapport de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises des démarches ont été faites pour tenter de régler les différends entre la Ville de Fermont et AXOR Experts-conseils inc./FNX-INNOV inc.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT qu'il subsiste entre la Ville de Fermont et AXOR Experts-conseils inc./FNX-INNOV inc. plusieurs différends impliquant les obligations attribuables à cette dernière selon le Devis;

CONSIDÉRANT la partie 8 du Contrat portant sur les règlements des différends;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la direction générale afin de déposer l'avis de médiation et à la fois d'arbitrage auprès de AXOR Experts-conseils inc./FNX-INNOV inc. conformément à la partie 8 du Devis portant sur les règlements de différends ou tout autre document nécessaire aux mêmes fins.

QUE les membres mandatent la direction générale à procéder devant le médiateur et, s'il y a lieu, devant l'arbitre pour faire valoir les droits de la Ville de Fermont dans le cadre du Devis et de tout autre document connexe qui l'accompagne et de faire rapport au besoin au conseil municipal sur l'évolution de la médiation ou de l'arbitrage.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Le Conseiller Bernard DUPONT donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter un règlement relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Ville de Fermont et pour abroger le règlement numéro 434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Ville de Fermont;

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Le Conseiller Shannon POWER donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter un règlement relatif à la gestion contractuelle de la Ville de Fermont.

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

R21-05-15

RÉSOLUTION POUR SOLLICITER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE VISANT LA MISE À JOUR DE L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET ET ESTIMÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC INDUSTRIEL À FERMONT

CONSIDÉRANT qu'une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'un parc industriel à Fermont a été réalisée en 2011, par la firme Roche Ltée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite faire actualiser l'estimation des coûts pour l'aménagement d'un parc industriel;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que la Société du Plan Nord (SPN) appuie financièrement des initiatives stratégiques locales et régionales visant à favoriser le développement économique et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière de la SPN pour la mise à jour de l'étude d'avant-projet et ses estimés;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SOLLICITER la Société du Plan Nord pour l'obtention d'une aide financière visant la mise à jour de l'étude d'avant-projet et estimés pour l'aménagement d'un parc industriel à Fermont;

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente.

ADOPTÉE

R21-05-16

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE

MARTIN ST-LAURENT

MAIRE

MARIE PHILIPPE COUTURE

GREFFIÈRE